

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 1^{er} mai 2024

Présidence de M. Pascal MARTIN

Conseillers-ères présents-es : 87

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis N° 2/2.24 – Demande d'un crédit de CHF 994'000.00 composé d'un crédit d'études de CHF 244'000.00 pour les honoraires complémentaires du collège de la Gracieuse et d'un crédit de CHF 750'000.00 pour l'achat de l'école provisoire ;
- vu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 994'000.00 composé d'un crédit d'études de CHF 244'000.00 pour les honoraires complémentaires du collège de la Gracieuse et d'un crédit de CHF 750'000.00 pour l'achat de l'école provisoire ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré le 1^{er} mai 2024

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pascal Martin

Tatyana Laffely Jaquet